

réforme...

trompe-l'oeil

et fausses perspectives

Les maîtres ne se culpabiliseront peut-être plus lorsque quelques enfants du cours préparatoire passeront au C.E.1 sans posséder le maniement correct de l'outil lecture-écriture mais le fossé continuera à se creuser un peu plus entre ces enfants en difficulté et les autres, tant que la pédagogie — et pas seulement les « méthodes » — ne changera pas. Le ministre, dans son texte, parle d'aide psychopédagogique, dix fois, vingt fois et plus. Or nous savons qu'une aide psychopédagogique n'est efficace qu'avec un milieu scolaire changé, une optique éducative d'écoute, d'initiative et dont les structures OUVERTES ET EVOLUTIVES permettent à un enfant soutenu par cette aide de s'adapter à la vie du groupe. Plaquer une aide psychopédagogique sur la pédagogie traditionnelle, fût-elle rénovée, c'est un emplâtre sur une jambe de bois.

Si grâce à une « aide », c'est-à-dire une structure d'accueil, de compréhension, de renforcement, un individu réalise quelques progrès, comment des structures qui l'avaient rejeté, pourront-elles le réintégrer ? Question insidieuse ? Mauvais esprit ?

Ce n'est pas seulement l'apprentissage de la lecture qu'il faut changer en l'étalant dans le temps mais les normes culturelles et les processus d'apprentissage. Mettre l'enfant à sept ans plutôt qu'à cinq devant un manuel du type *Daniel et Valérie*, qu'est-ce que ça change ? C'est retarder de deux ans le processus de ségrégation. C'est même l'accentuer dans la mesure où ceux qui étaient déjà « en avance », par hyper-adaptation à un niveau de langage et un système conçu pour eux, le seront encore plus.

Dans l'esprit des textes on ne permet pas à l'enfant d'apprendre à lire en deux ans ; on sépare les rapides des lents, on sépare ceux qui s'adaptent de ceux qui ne s'adaptent pas, sans changer ce qui crée l'inadaptation : les handicaps socio-culturels de départ, le langage unique de l'école, le programme, la progression et... les exigences des classes ultérieures et de la société. Au bout il y a toujours le bac à seize ans et l'entrée à Polytechnique à dix-huit...

On aura beau « développer un sentiment de confiance et de sécurité » chez l'enfant comme le demande si bien M. Haby, l'orientation se fera toujours en fonction des mêmes critères de valeurs culturels.

Notons en passant : nous trouvons vingt fois le mot ORIENTATION dans le texte sur les collèges, six fois le mot ADAPTATION dans le texte sur les écoles primaires comme six fois le mot HANDICAP dans ce même texte !

Quelle attention !

Mais c'est encore pour imaginer toute une batterie de structures parallèles : classes de rattrapage, pédagogie de soutien, aide psychopédagogique... C'est bien d'y penser... mais à quoi bon ? Qu'est-ce qui est « inadapté » ? Les enfants ou les classes, les structures et le contenu de l'enseignement ?

Nous pensons par exemple à ce propos que les classes de perfectionnement doivent disparaître et éclater dans un établissement. C'est ce à quoi s'emploient certains inspecteurs actuellement. Les enfants de ces classes peuvent être « intégrés » dans une classe dite « normale », groupe de vie d'âge à peu près homogène. Mais faut-il d'abord que le groupe d'accueil ne dépasse pas 20 ou 22 enfants ; faut-il aussi que cette classe normale ait une structure pédagogique permettant l'intégration ! Alors seulement une structure de soutien et d'aide psychopédagogique aura toute son efficacité. Alors seulement le sixième maître par groupe de cinq classes, maître supplémentaire demandé par certains syndicats, sera efficient.

Le ministre emploie plusieurs fois dans ses textes l'expression « équipe pédagogique ». A nos yeux cette expression est simplement dévoyée. De quoi s'agit-il pour M. Haby ? Essentiellement de dépister les handicaps, de dépister les « inadaptés » et de mettre en place

des structures de «réadaptation». Et tout un monde se penche autour de l'enfant problème, de l'enfant-cas ! On se penche sur le berceau de ce phénomène qui s'obstine à n'être pas comme les autres ! Tout le monde... sauf ceux qui ont des chances de connaître et d'apprécier les possibilités et la situation de l'individu, ceux qui le côtoient et côtoient son milieu : les éducateurs qui vivent avec lui. Voir la composition des nouvelles C.D.E.S. et C.C.E.S. où celui qui est le plus près des enfants dont on parle est le psychologue scolaire qui doit souvent «superviser» plus de 3 000 enfants-cas ! Le marché aux Q.I. n'est pas prêt de fermer !

Pour nous l'équipe pédagogique c'est bien autre chose ! Et l'administration ne fait rien pour l'«instaurer» officiellement, bien sûr... A l'une, on retire le onzième maître qui, à partir d'une bibliothèque d'école, animait diverses activités décloisonnées, avec la participation des parents. A l'autre, on ferme une classe parce qu'il manque trois enfants en se référant à la grille Guichard. A toutes on demande que les nominations restent dans les normes du sacré barème. Pour nous, une équipe c'est un enseignement donné «en commun»... c'est un cadre éducatif défini en commun. Nous avons déjà suffisamment d'expériences dans ce domaine pour faire des propositions sérieuses... Mais ces propositions ne semblent pas être «adaptées» ou adaptables aux projets éducatifs du système actuel...

«Les maîtres doivent... développer un sentiment de confiance et de sécurité.» «Ils prendront garde de ne pas inhiber la spontanéité des enfants...» «Le bon maître saura...» Oui, nous connaissons la chanson. Mais Monsieur le Ministre ne nous dit pas ce que nous ferons lorsque cette spontanéité parlera de la vie politique, du sexe, de la peine de mort ou tout simplement de la rue ! Allez, on trouvera bien un C.D.R. local pour nous dénoncer et un inspecteur général pour venir enquêter !

Plus loin on lira encore dans le texte ministériel des expressions telles que : *«Les activités d'éveil mèneront à un développement harmonieux de la personnalité de l'enfant en vue de la conquête d'une relative autonomie et de l'appréhension réfléchie du monde qui l'entoure...»* Mais deux mois auparavant nous lisions dans le B.O.E.N. quelques instructions concernant les sorties éducatives «motivées» un mois à l'avance (ah ! la spontanéité !) et autorisées par un «ordre de mission» signé du chef d'établissement, de l'inspecteur primaire ou même parfois, du recteur... C'est ce que M. Haby appelle la «relative» autonomie ?...

Mais revenons au niveau de la classe : qu'est-ce que ça signifie concrètement l'autonomie ? Comment l'enfant peut-il la conquérir ? Quelles structures mettre en œuvre pour développer cette personnalité de l'enfant dont on parle si bien dans les textes officiels ? Tant qu'on n'abordera pas les problèmes pédagogiques réels et non les considérations pseudo-philosophiques, nous resterons au niveau du verbiage humaniste qui n'a jamais été facteur de changement mais seulement créateur d'illusions, de bonne conscience et de mystification.

Les stages de recyclage ou de perfectionnement tiendront-ils compte demain des techniques éducatives, de la pédagogie coopérative ? Quelle place donnera-t-on dans la formation initiale et continue à l'expérience vivante de la vie de groupe ? Les éducateurs sont-ils préparés à cette expérience ?

Pourquoi a-t-on supprimé, il y a deux ans, les subventions à un organisme comme l'I.F.E.P.P. qui avait commencé un travail sérieux, par stages de trois jours, de formation auprès des enseignants ? Les stages de recyclage eux-mêmes sont remis en cause sous prétexte d'économie budgétaire. Attendons encore ce que le ministre dira un jour sur la formation des maîtres mais ne nous faisons pas trop d'illusions. Et tant que nous ne percevons pas sur le terrain les changements bénéfiques supposés nous ne nous fierons pas au flot des décrets et circulaires qui, comme la libération d'hormones, est le mécanisme auto-régulateur de l'institution malade. Les élèves subissent, les circulaires stipulent, souhaitent, ordonnent, les enseignants doivent transmettre... Le Manifeste d'Aix (cf. *L'Éducateur* n° 7) adopté en 1973 par le congrès de l'I.C.E.M. est toujours d'actualité... hélas !

DES FINALITES DE CHAQUE PALIER

L'école maternelle... *«prépare l'enfant à recevoir ensuite la formation donnée par l'école primaire»*. Le cycle moyen de l'école primaire *«prépare à l'entrée dans les collèges»*. L'enseignement dans les collèges... *«permet aux élèves de recevoir une formation secondaire et prépare les choix scolaires et professionnels ultérieurs»*. Les lycées *«ont pour vocation de prolonger la formation secondaire des collèges»* et cet enseignement sera *«sanctionné par... le baccalauréat»*. Nous citons ! Voilà, tout se tient très bien. La pyramide

est toujours la même. Les vraies finalités de l'école restent celles de la formation d'une élite qui garantira la stabilité de la société actuelle. C'est ce qu'on appelle peut-être la CONTINUITE ?

Dans ces textes ministériels, on parle aussi beaucoup de «concertation» ! Conseil des maîtres, conseil des parents, conseil d'école... Mais le directeur ou le chef d'établissement conserve finalement tout pouvoir : pouvoir de convoquer ou de ne pas convoquer, pouvoir de tenir compte des avis ou de ne pas en tenir compte. «*Le conseil d'école est tenu informé de la suite donnée à ses avis.*» «*Un directeur veille au bon fonctionnement... et il en rend compte aux autorités académiques.*» Alors, soyez tranquille, les «adjoints» resteront des subalternes irresponsables. Le système hiérarchique a encore de belles années devant lui.

Mais ne nous attardons pas trop à démontrer les faux-semblants et les perspectives inquiétantes d'une telle réforme. Nous avons à préciser quels changements sont immédiatement possibles et surtout dans quelles perspectives doit se préparer une authentique transformation du système éducatif. Dans quelques semaines, à notre congrès de Rouen, se rassembleront les travailleurs des commissions et des groupes départementaux de l'I.C.E.M. Ils auront mieux à faire que de décortiquer une réforme qui appartient déjà au passé et travailleront pour promouvoir l'école du peuple de demain.

Le 2 février 1977

Le C.D. de l'I.C.E.M. :

J. BAUD, J. CAUX, J.-C. COLSON,
R. LAFFITTE, A. MATHIEU, J.-L. MAUDRIN